

# Compte-rendu MIAC 2025

## Réunion de coordination entre le CIEM et les Conseils Consultatifs

23 Janvier 2025 : Copenhague / hybride

### Introduction

Sergio Lopez (SUD CC), président de la réunion, et Colm Lordan (CIEM ACOM) ont remercié les membres des conseils consultatifs pour leur participation et ont souligné l'importance du dialogue entre les parties prenantes et les scientifiques. Colm Lordan (CIEM ACOM) a souligné que des questions importantes et intéressantes avaient été soulevées et que le CIEM s'efforcerait d'y répondre de manière utile. Il a également réitéré l'engagement continu du CIEM en faveur d'un dialogue productif avec les conseils consultatifs.

### 1. Mise à jour de l'avis du CIEM sur une approche écosystémique de la gestion des pêches (EBFM) dans les pêcheries internationales de l'Atlantique du Nord-Est – LDAC

Jean Christophe Vandeveld (LDAC) souligne que le LDAC suit les négociations avec la CPANE et a fourni un avis détaillé avant la dernière réunion annuelle tenue en novembre sur des questions telles que les mesures de conservation et de gestion pour les stocks partagés, l'amélioration de la gouvernance régionale et de la transparence dans la prise de décision, la proposition de nouvelles zones marines protégées et la révision des zones marines protégées existantes (y compris les OECM) et l'examen des impacts du changement climatique pour les stocks hautement migratoires et chevauchants, y compris les petits pélagiques, les démersaux et les stocks d'eaux profondes. Il s'est félicité de la collaboration accrue entre le CIEM et OSPAR, en particulier pour parvenir à une approche écosystémique intersectorielle et à une évaluation de l'impact des différentes activités sur des zones telles que les EMV. Le CIEM a récemment publié des avis sur ces sujets. Le CCLD souhaiterait obtenir davantage de détails sur la collaboration du CIEM avec la CPANE et la convention OSPAR dans le cadre de l'arrangement collectif, ainsi que sur le rôle que jouera le CIEM dans le cadre de l'examen des performances qui doit être réalisé en 2025-2026.

**Question au CIEM :** Quels sont les détails des engagements du CIEM dans le cadre de la collaboration avec OSPAR et de l'examen des performances de la CPANE ?

Simon Jennings a expliqué que le CIEM avait fourni des conseils à la CPANE en 2024 pour l'aider à définir des objectifs opérationnels relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes. Il a précisé que cette collaboration était ancrée dans le rôle de conseiller scientifique du CIEM auprès de la CPANE. Simon Jennings a annoncé que, dans le cadre de l'arrangement collectif avec OSPAR, le CIEM participerait à une réunion à Bruxelles la semaine suivante pour discuter des prochaines étapes de la mise en œuvre de l'EBM. Il a ajouté que l'un des objectifs de la stratégie OSPAR 2030 était d'examiner comment OSPAR et d'autres organisations internationales pourraient travailler ensemble pour mettre en œuvre l'EBM plus efficacement.

Il a rappelé que l'avis du CIEM à la CPANE pour 2024 était basé sur cinq approches alternatives qui avaient été appliquées dans la pratique, la plus exigeante (en termes de données et de ressources) étant la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin ». L'avis du CIEM à la CPANE explique qu'une mise en œuvre progressive de l'EBM est possible, avec un champ d'application initial limité qui pourrait être étendu au fil du temps, en fonction des ressources disponibles et des priorités des parties prenantes concernées. Simon Jennings a conclu en disant que les discussions à Bruxelles lors de la réunion sur l'arrangement collectif apporterait plus de clarté sur les prochaines étapes et qu'il serait heureux de faire un rapport à ce sujet.

Jean-Christophe Vandeveld est intervenu à nouveau pour poser une question sur l'examen des performances de la CPANE : le CIEM a-t-il l'intention de participer aux discussions sur cet examen en tant que contributeur et des contributions scientifiques seront-elles apportées pour éclairer les décisions futures ?

Simon Jennings a répondu qu'à ce stade, la participation du CIEM à l'examen des performances de la CPANE restait incertaine.

---

## 2. Absence d'accords de partage à long terme pour certaines espèces – PELAC

Merel den Held (PELAC) a indiqué que la gestion à long terme des stocks de merlan bleu, de hareng et de maquereau est affectée par l'absence d'accords de partage. Cela pose des risques pour la biomasse du stock reproducteur (SSB) et la stabilité des conseils scientifiques. Les conséquences de cette absence sont inquiétantes, notamment en raison des réductions importantes des possibilités de capture prévues pour 2025.

**Question au CIEM :** En l'absence d'accords de partage, comment le CIEM évalue-t-il l'impact de ces situations sur la durabilité des stocks concernés ?

Dorleta Garcia a expliqué que les évaluations actuelles des stocks reflètent déjà l'impact des dépassements des recommandations du CIEM, ce qui met en évidence les risques pour ces stocks. Mme Dorleta Garcia a ajouté que le CIEM n'a pas été mandaté pour analyser des scénarios « what-if » de ce que serait la situation actuelle s'il n'y avait pas de dépassements. Elle a toutefois indiqué qu'une analyse rétrospective pourrait être réalisée en examinant l'évolution historique du stock et en la comparant aux objectifs d'équilibre :

- Pour le maquereau, la biomasse diminue après avoir atteint des niveaux élevés. En moyenne, les captures ont été supérieures de 35 % aux recommandations. Sans ces dépassements, la biomasse actuelle pourrait se situer autour du BMSY, avec des captures de 950 000 tonnes (10% en dessous des captures actuelles). For blue whiting, the catch advice has been exceeded a 33% in average. However, the biomass, even fluctuating, remains high thanks to higher recruitment than initially forecasted, offsetting the overruns.
- Pour le hareng atlanto-scandinave, la situation est similaire à celle du maquereau, mais l'impact est encore plus grave. La biomasse est désormais inférieure au seuil de

déclenchement du RMD, ce qui témoigne d'un déclin marqué au cours des dix dernières années. Sans les dépassements, la biomasse aurait pu rester autour du niveau observé en 2009, avec des captures d'environ 850 000 tonnes.

Merelden Held a remercié Dorleta Garcia pour ses réponses et a demandé des précisions sur les mesures concrètes à prendre pour inclure ces analyses dans les futures discussions entre les États côtiers. Elle s'est notamment interrogée sur la possibilité de soumettre une demande formelle au CIEM pour des avis non récurrents. Dorleta Garcia a recommandé deux approches :

1. Effectuer une analyse quantitative rétrospective pour comprendre l'impact des dépassements passés sur les niveaux de stock actuels.
2. Intégrer les erreurs de mise en œuvre dans les évaluations futures des plans de gestion à long terme afin de mesurer les risques.

Jean-Christophe Vandeveld (PEW) a réagi à la possibilité d'inclure les erreurs de mise en œuvre dans les évaluations des stratégies de gestion. Il est d'accord avec cette approche, mais souligne que le problème se situe au niveau des décideurs. Selon lui, les gestionnaires refusent d'inclure ces considérations dans les stratégies de gestion à long terme, car la reconnaissance de quotas unilatéraux pourrait être perçue comme une acceptation politique tacite.

---

### 3. Stabilité et cohérence des conseils – NWWAC

Emiel Brouckaert (NWWAC) fait remarquer que les fluctuations importantes des avis du CIEM d'une année à l'autre ont un impact sur la gestion de la pêche. NWWAC propose une application plus large des clauses de stabilité afin d'atténuer ces variations. Il demande également une amélioration des évaluations pour les catégories de stocks les moins documentées (5 et 6).

**Question au CIEM :** Quels efforts le CIEM déploie-t-il actuellement pour améliorer la stabilité des avis scientifiques et intégrer des méthodologies innovantes (telles que la génétique) afin de renforcer les données sur les stocks mal documentés ?

Colm Lordan (CIEM) a répondu en disant que le CIEM est bien conscient des fluctuations dans les avis et des difficultés que cela peut causer. Un système d'alerte précoce et un dialogue régulier avec les gestionnaires ont été mis en place pour mieux expliquer ces changements. Des mécanismes permettant de contacter les parties prenantes plus tôt ont été discutés à MIRIA. Le CIEM applique déjà des clauses de stabilité pour les stocks de catégorie 3 (stocks pour lesquels peu de données sont disponibles). Pour les stocks des catégories 1 et 2, le CIEM estime que l'adoption d'une clause de stabilité (limitant les avis aux niveaux passés) serait incompatible avec les meilleurs avis disponibles obtenus après les points de référence.

Emiel Brouckaert (NWWAC) a ajouté la question de savoir si d'autres aspects que la gestion peuvent être envisagés pour obtenir une plus grande stabilité. De même, si les gestionnaires prenaient en compte toutes les options d'une fiche d'avis au lieu de se contenter de l'avis principal, cela ne permettrait-il pas d'obtenir une plus grande stabilité ? Enfin, un autre principe

de gestion affectant la stabilité est l'application descendante pour les stocks bénéficiant d'une dérogation à l'obligation de débarquement. Le CIEM estime-t-il que cela est nécessaire ?

Colm Lordan (CIEM) a répondu que des avis pluriannuels permettraient une meilleure utilisation des ressources disponibles et contribueraient à une meilleure qualité, à davantage de points de référence et à l'évaluation de l'impact sur le climat. Par conséquent, un sous-groupe MIRIA est prévu après la réunion de l'ACOM de mars et la DG MARE a indiqué que cette question serait ensuite discutée avec les parties prenantes. En ce qui concerne l'utilisation des options d'avis et l'approche descendante, il souligne que la prise en compte de la stabilité relève de la responsabilité des gestionnaires, car elle implique des choix socio-économiques qui vont au-delà de l'avis scientifique.

Au cours de cette discussion, Dominic Rihan (PELAC) a soulevé un problème concernant l'évaluation des stocks de catégorie 3, en prenant l'exemple du hareng dans la zone 6a Sud. Il a expliqué que, malgré une biomasse saine et une mortalité par pêche bien inférieure aux seuils du RMD, les avis actuels, limités par une clause de stabilité, n'autorisent qu'une augmentation de 20 % des captures, ce qui empêche les pêcheries de bénéficier de l'état favorable des stocks. Il a demandé si un mécanisme accéléré pouvait être mis en place pour faire passer ces stocks dans la catégorie 1. Colm Lordan a répondu en expliquant que les règles actuelles pour les stocks de la catégorie 3 sont conçues pour être prudentes et conduire au RMD à long terme, mais qu'elles reconnaissent les défis à court terme. Il a indiqué qu'une évolution vers une évaluation de la catégorie 1 nécessiterait des points de référence, ce qui est difficile compte tenu des ressources limitées. Michael Andersen (NSAC) a ajouté que les évaluations devraient être plus réactives aux besoins de gestion, appelant les scientifiques à développer des approches plus pratiques pour les stocks à données limitées. Colm Lordan a soutenu cette idée et s'est référé aux dialogues en cours avec la DG MARE et à des exemples réussis, tels que le cas du lieu jaune de la zone 7, où des initiatives de collaboration ont conduit à des progrès concrets.

Joanne Morgan (CIEM) a évoqué les travaux de WKLIFE, qui s'efforce d'améliorer constamment les méthodes à données limitées, y compris en essayant de développer des méthodes pour les stocks des catégories 4, 5 et 6.

---

#### 4. Prises accessoires de dauphins communs - CC SUD

Serge Larzabal (CC SUD) a rappelé que depuis 2020, le CC SUD consacre une attention particulière à la question des prises accessoires de cétacés, sujet complexe et sensible. Si tous les membres s'accordent sur la nécessité d'agir pour réduire ces captures, la manière et l'urgence d'agir restent des points de débat importants. Ces mesures ont un impact socio-économique important pour certaines parties prenantes. L'absence de consensus entre les acteurs concernés rend la gestion de ce dossier particulièrement difficile. C'est pourquoi le CC SUD sollicite l'expertise du CIEM, sur la base des meilleures données scientifiques disponibles.

**Question au CIEM :** Sur la base des données scientifiques disponibles, existe-t-il un risque d'extinction à court terme pour la population de dauphins communs de l'Atlantique du Nord-Est ?

Marie-Julie Roux (CIEM) a expliqué qu'il n'y a pas de risque d'extinction à court terme pour la population de dauphins communs dans l'Atlantique Nord-Est. Les données disponibles suggèrent que la population de dauphins communs est abondante et stable. Toutefois, les prises accessoires de dauphins communs ont été identifiées par le CIEM comme étant supérieures au niveau de prélèvement biologique potentiel, ce qui indique un risque d'épuisement de la population dû à la pêche. Elle a également souligné qu'il existe une grande incertitude quant à la distribution spatiale et à la dynamique de la population de dauphins communs dans l'Atlantique du Nord-Est, combinée à un manque d'estimations fiables des prises accessoires pour toutes les méthodes de pêche pertinentes dans l'ensemble de son aire de répartition. Elle a ajouté que cette incertitude reste une source de préoccupation.

Marie-Julie Roux (CIEM) a ajouté que l'objectif de gestion est de minimiser et de réduire les prises accessoires. Le CIEM a indiqué par le passé que les fermetures temporaires pour les métiers à haut risque sont probablement les mesures de gestion à court terme les plus efficaces pour réduire les prises accessoires de dauphins communs. De telles fermetures sont actuellement appliquées dans le golfe de Gascogne pendant les mois d'hiver, lorsque la mortalité due aux prises accessoires semble être la plus élevée. Toutefois, des prises accessoires de dauphins communs ont également été observées ailleurs dans les mers celtiques, en mer du Nord et sur la côte ibérique. Elle a souligné que le CIEM n'a pas encore évalué les résultats de toutes les mesures récemment mises en place, mais que les projets en cours sur les prises accessoires, auxquels participent des experts du CIEM, testent des mesures d'atténuation.

Aurélien Henneveux (CC SUD) a apporté un certain nombre de précisions sur les programmes en cours et les expériences menées dans le cadre des mesures d'atténuation des prises accessoires. Il a souligné que certains programmes impliquent des approches très larges, ce qui peut poser des défis en termes de mise en œuvre pratique. Selon lui, il est essentiel de s'assurer que les expériences sont non seulement pertinentes mais aussi applicables dans des contextes spécifiques, afin d'obtenir des résultats opérationnels directement exploitables. Aurélien Henneveux a insisté sur la nécessité de transmettre des messages compréhensibles et bien structurés afin que les acteurs concernés, notamment les pêcheurs, soient en mesure de comprendre et d'appliquer les mesures de manière efficace. Selon lui, la collaboration entre les parties prenantes est un levier essentiel pour la réussite des projets d'atténuation. Enfin, il a mentionné la difficulté d'évaluer les résultats des projets sur de courtes périodes. Il a recommandé une meilleure coordination entre les différentes parties prenantes pour optimiser les efforts d'expérimentation, soulignant que cela pourrait améliorer la collecte et l'analyse des données, tout en favorisant des solutions adaptées aux réalités du terrain.

## 5. Considérations écosystémiques dans les avis sur les stocks – BSAC

Jarek Zielinski (BSAC), soutenu par Merek Waniewski (BSAC), a interrogé le CIEM sur l'inclusion de la mortalité naturelle dans les modèles de gestion, en particulier l'impact des prédateurs (phoques et cormorans) dans la mer Baltique. Il a demandé des éclaircissements sur la manière dont ces interactions prédateurs-proies sont intégrées dans les avis et sur leur impact par rapport aux captures humaines.

**Question 1 au CIEM :** H Comment le CIEM intègre-t-il les interactions avec les prédateurs naturels dans ses modèles de gestion des stocks, et quels sont leurs impacts par rapport aux captures humaines ?

Marie-Julie Roux (CIEM) a souligné que :

- Les avis du CIEM reposent implicitement sur des hypothèses concernant les influences environnementales sur la productivité et la dynamique des stocks.
- Le mauvais état des stocks de la Baltique est principalement lié aux facteurs de stress environnementaux (réchauffement, eutrophisation, hypoxie) directement/indirectement liés aux activités humaines. La pression de prédation exercée par des prédateurs abondants comme les phoques et les cormorans peut jouer un rôle, mais ses effets doivent encore être quantifiés.
- Les interactions prédateur-proie dans les avis sur les stocks de la Baltique sont principalement traitées par une estimation quantitative de la mortalité, souvent variable dans le temps, dans le cadre du modèle d'évaluation des stocks.
- La mortalité naturelle peut être estimée à l'aide de modèles multi-espèces ou sur la base de paramètres biologiques.
- Les données sur les taux de consommation nécessaires pour paramétrer les modèles multi-espèces sont souvent rares ou non disponibles.
- Plusieurs projets étudient l'impact des cormorans, mais les données sont encore insuffisantes pour une intégration solide dans les modèles.
- Les phoques gris peuvent consommer des quantités importantes de hareng, de sprat, de cabillaud, de flet et de salmonidés. Leurs effets sur les stocks de poissons de la Baltique ont probablement augmenté, bien qu'aucune estimation quantitative ne soit disponible.
- La prédation par les phoques est prise en compte dans la mortalité du saumon de la Baltique (subdivisions 22-31) et des tentatives ont été faites pour l'inclure dans l'évaluation du cabillaud de la Baltique occidentale lors de la dernière évaluation comparative du stock (WKIBPWEB, 2021).
- L'augmentation des populations de phoques gris depuis 2000 coïncide avec une augmentation des infections parasitaires par les nématodes (*C. osculatum*), qui contribuent au mauvais état de santé du cabillaud de la Baltique.
- Le CIEM poursuit les développements méthodologiques afin d'intégrer ces interactions dans les futurs avis.
- Cela nécessite un suivi à long terme des prédateurs et des stocks de poissons.

La BSAC a également demandé une mise à jour sur l'élaboration d'un avis sur les pêcheries mixtes en mer Baltique, pour les pêcheries pélagiques et démersales. L'année dernière, le CIEM a signalé un manque de données et d'expertise appropriées pour élaborer cet avis. En 2023, des experts des pêcheries mixtes de la mer Baltique ont participé aux travaux du CIEM.

**Question 2 au CIEM :** Quels sont les résultats obtenus, de nouveaux experts ont-ils été mobilisés et quand peut-on s'attendre à ce que les avis du CIEM incluent les interactions entre les espèces ?

Colm Lordan (CIEM) répond qu'un groupe d'experts du CIEM a élaboré 9 recommandations pour les priorités de recherche dans la Baltique. Les experts n'ont pas accordé la priorité aux changements de sélectivité, mais le CIEM tiendra compte des nouveaux résultats de la recherche. La mise en œuvre de ces travaux nécessite des ressources et un soutien permanent. Des éléments sur les pêcheries mixtes ont été inclus dans la vue d'ensemble, mais il s'agit d'un exercice difficile en raison du manque de ressources.

Dave Reid (ICES SCICOM) a présenté les travaux de l'atelier WGECOBAL, visant à adapter la recherche académique à la gestion opérationnelle afin d'évaluer l'impact de l'écosystème sur les pêcheries et les prédateurs tels que les phoques et les cormorans. Colm Lordan a souligné que la stratégie du CIEM pour l'intégration des connaissances des parties prenantes peut être appliquée par le biais d'un projet pilote dans la Baltique. Jarek Zielinski (BSAC) a souligné la nécessité de recentrer la science sur des lacunes spécifiques (sélectivité, impact des prédateurs). Alexander Ben Embarek (BSAC) a annoncé qu'il enverrait une invitation à un groupe de réflexion scientifique pour examiner ces questions plus en profondeur.

---

## 6. Stratégie d'engagement des parties prenantes du CIEM – CCNE

Tamara Talevska (NSAC) a demandé une mise à jour sur les progrès de l'engagement des parties prenantes au sein du CIEM. Elle a souligné les 35 actions identifiées dans le rapport WKSTIMP publié en 2023 et a demandé des mises à jour sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre. Le NSAC a plaidé pour l'implication des parties prenantes dans la formulation des demandes d'avis scientifiques à la Commission européenne, ce qui a conduit à une réunion des parties prenantes avec la Commission en février 2024 et à un avis conjoint des AC adopté en octobre 2024 sur les différentes modalités d'engagement en amont de la réunion MIRIA. Il a également souligné l'importance de prioriser les sujets pour une coordination efficace et a proposé d'intégrer des scientifiques dédiés aux AC ainsi qu'une formation CIEM pour les AC afin de renforcer leurs contributions.

**Question au CIEM :** Quelles actions concrètes ont déjà été mises en œuvre par le CIEM suite à l'atelier WKSTIMP, et quelles perspectives de collaboration sont envisagées pour renforcer l'engagement des parties prenantes ?

Colm Lordan (CIEM) a souligné l'importance de la stratégie d'engagement des parties prenantes et a déclaré que l'objectif à long terme est d'ouvrir le processus pour les rendre plus transparents, plus inclusifs et pour incorporer des sources de connaissances plus diverses. Il a indiqué que le CIEM s'engageait à faire avancer les actions du rapport WKSTIMP, notant que 35 actions ont été examinées et classées par ordre de priorité, et que certaines ont déjà été prises en compte. Colm Lordan a également annoncé la création du groupe de travail WGENGAGE, qui se réunira à la fin du mois de mars, et a indiqué que le CIEM travaillait avec les présidents de ce groupe de travail afin d'intégrer l'expertise des candidats potentiels aux

postes de membres dans les discussions à venir. Colm Lordan a exprimé son soutien à la lettre commune envoyée à la DG Mare sur l'engagement des parties prenantes et a salué les actions mises en place par la DG Mare pour discuter des demandes spéciales. Il a ajouté que des engagements séparés et conjoints avec les demandeurs et les parties prenantes pourraient être utiles et que le CIEM étudie les moyens de faciliter de tels engagements. Colm Lordan évoque la question de la formation aux avis scientifiques du CIEM. De nombreux cours de formation sont organisés par le CIEM, mais ils s'adressent davantage aux scientifiques, bien que la formation des parties prenantes doive être envisagée, comme cela a été le cas dans le passé, la DGMARE ayant formulé une demande spéciale concernant la formation des destinataires des avis, qui était souvent ouverte à d'autres parties prenantes.

Alexandre Rodriguez (LDAC) s'exprime en sa qualité de coprésident de WKSTIMP et félicite le CIEM d'avoir repris un nombre important de recommandations issues du rapport. En ce qui concerne la composition de WGENGAGE, il a suggéré de « bien faire les choses dès le départ » en promouvant une plus grande transparence sur l'appel à candidatures et a suggéré que la composition du groupe de travail soit flexible et évolue en termes de noms de participants et de membres en fonction des sujets traités et en insistant sur les multiples attributs ou rôles identifiés dans le cadre de la stratégie d'engagement des parties prenantes du CIEM afin de contribuer aux discussions. Il a également suggéré d'améliorer le retour d'information et la prise en compte des avis des parties prenantes, notamment en organisant des réunions préparatoires consacrées à des sujets sensibles tels que les « stocks TAC 0 », les EMS ou la désignation et l'examen des écosystèmes marins vulnérables, entre autres. Ces réunions pourraient prendre diverses formes et se tenir avant ou après les réunions des groupes d'experts ou les ateliers de référence, afin de laisser le temps d'intégrer leurs connaissances. Il a également mentionné les travaux en cours du CIEM sur les évaluations environnementales intégrées comme une occasion d'impliquer davantage les parties prenantes.

En réponse, Colm Lordan a reconnu les progrès lents mais fermes des actions adoptées par WKSTIMP et l'importance de la flexibilité en termes de composition de WGENGAGE et de rôles et attributs des parties prenantes. Il s'est dit optimiste quant au lancement prochain de WGENGAGE, soulignant sa tâche consistant à hiérarchiser les actions et à garantir une approche réaliste et équilibrée afin que les ressources soient disponibles pour garantir leur succès.

---

## 7. Avis séparés pour *Beryx splendens* et *Beryx decadactylus* - CCRUP

Ruben Farias (CC RUP) explique que les pêcheurs des Açores peuvent fournir des données permettant une gestion différenciée des deux espèces de *Beryx*. Leurs efforts de conservation ont amélioré l'état des stocks et ils demandent des avis distincts pour chaque espèce, en utilisant leurs données locales si nécessaire pour ajuster les possibilités de pêche.

**Question au CIEM :** Le CIEM peut-il fournir des avis distincts pour le *Beryx splendens* (Speldid Alfonsino) et le *Beryx decadactylus* (Alfonsino), en incorporant les données locales des Açores pour une gestion différenciée et appropriée des deux espèces ?

Joanne Morgan (CIEM) a répondu que le CIEM préférerait fournir des avis distincts pour chaque espèce ou stock, mais que l'insuffisance des données rendait cette approche difficile à mettre en œuvre à l'heure actuelle pour ces stocks.

Elle souligne que des progrès ont été réalisés dans l'évaluation des stocks de *Beryx splendens* (catégorie 3), mais que des incertitudes subsistent, notamment en raison de l'absence de certaines années dans la série d'études, telles que 2020 et 2022, alors que les données de capture sont disponibles. Elle a souligné que la méthodologie d'évaluation était encore en cours d'élaboration.

En conclusion, elle a indiqué que l'avis sur ce stock est plus complexe en raison des incertitudes liées aux données.

Emiel Brouckaert (NWWAC) a souligné que l'intégration des données des pêcheurs est une question clé. Il a expliqué que des efforts ont été faits pour intégrer ces informations dans les évaluations scientifiques, mais que cela dépend en grande partie de la qualité et de la méthodologie des données collectées. Il a indiqué que le CIEM s'est efforcé d'améliorer la qualité des données disponibles, mais que l'évaluation scientifique complète de ces données est un processus de longue haleine.

Colm Lordan (CIEM) a indiqué que le CIEM n'est pas un collecteur de données et qu'il est donc préférable d'en discuter avec les institutions nationales. Cependant, plusieurs groupes de travail se penchent sur cette question et un exemple de suivi par le CIEM est le résultat de WKIRISH, qui travaille sur FECO. En outre, comme le souligne WKAFPA, il est possible de contribuer aux ateliers de compilation de données pour les points de référence.

Rui Catarino (CIEM) a donné des exemples concrets de programmes dans lesquels les données des pêcheurs sont déjà utilisées pour améliorer les évaluations scientifiques (en Écosse, en Norvège et aux Pays-Bas). Il a souligné que des programmes similaires pourraient être mis en œuvre ailleurs, avec une collaboration entre les pêcheurs et les instituts nationaux pour garantir la qualité des données. Il a également souligné que l'intégration réussie des données des pêcheurs nécessitait des efforts de normalisation et de validation des données.

Ruben Farias (CC RUP) revient sur le beryx et indique que les informations sur toutes les espèces débarquées aux Açores sont disponibles, mais Joanne Morgan (CIEM) précise que les informations manquantes se situent au niveau de l'enquête.

Lorsque Dominic Rihan (PelAC) demande s'il existe d'autres possibilités que les points de référence pour inclure de nouvelles données, Colm Lordan (CIEM) renvoie à l'aperçu des données manquantes sur le site web du CIEM. Rui Catarino (CIEM) ajoute qu'une « Issue List » est disponible et que les parties prenantes ont la possibilité d'ajouter des commentaires qui ne sont vus que par l'évaluateur des stocks. Emiel Brouckaert (NWWAC) a fait référence à une question écrite du NWWAC sur les évaluateurs supplémentaires par stock.

## Conclusion – Coordination du MIAC 2026

Sergio Lopez (CC SUD) conclut la réunion en remerciant tous les participants et en particulier les représentants du CIEM. Merel den Held (PELAC) indique que l'organisation du MIAC 2026

sera assurée par le PELAC, un système de rotation ayant été convenu par les Conseils Consultatifs :

- 2026 - PELAC
- 2027 - LDAC
- 2028 - NSAC
- 2029 - NWWAC
- 2030 - CC RUP
- 2031 - BSAC
- 2032 - SWWAC

### Participants des Conseils Consultatifs

#### À Copenhague

CC	Nom	Prénom
BSAC	ZIELIŃSKI	Jarek
	Tsangarides	Christian
	Ben Embarek	Alexander
CC RUP	Farias	Ruben
	Costa	Daniela
	Gonçalves	Jorge
	Carvalho	Goncalo
LDAC	Rodriguez	Alexandre
	Vandevelde	Jean-Cristophe
NSAC	Talevska	Tamara
	Skau Fischer	Kenn
	Urbanovych	Kateryna
	Andersen	Michael
NWWAC	Brouckaert	Emiel
	Philippe	Alexandra
PELAC	Sverdrup-Jensen	Esben
	den Held	Merel
	Rihan	Dominic
	Jourdain	Jérôme
	Thomas	Paul
SWWAC	Pocheau	Chloé
	Drillet	Aurélie
	Lopez	Sergio
	Larzabal	Serge

## En ligne

CC	Nom	Prénom
CC RUP	Leal	Nidia
	Silva	Ana
	Freitas	José
	Prieto	Irene
	Rico	Maria-José
	Corrás Arias	Juan Carlos
	Lourido García	Jesús
	Grandal Rodriguez	Ines
	Pereira	Raquel
	Henneveux	Aurélien
SWWAC	Michelet	Nicolas
	Melo	Pedro
	Gutiérrez Pedrajo	Carlos
	Ziegler	Iris
	Cortina	Angela
LDAC	Waniewski	Marek
	Milewska	Ewa
	Ovaska	Matti
	Oberg	Amanda
BSAC	Caggiano	Rosa
	Piron	Marzia
MEDAC	Mathies	Mo
NWWAC		